

REPUBLIQUE DU CONGO
MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DES REFORMES ADMINISTRATIVES

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DES CAR-
RIERES ADMINISTRATIVES

94-431 du 2 Septembre 1994
DECRET N° /MFPRA-DGFP-DGCA-SR

Portant reclassement et nomination de Mon-
sieur MOUFONDA Julien Francis, Instituteur
des Cadres de la Catégorie B, Hiérarchie I
des services sociaux (Enseignement).

---:---:---:---:---:---

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

(/ISAS :

(/u la Constitution du 15 Mars 1992 ;

(/u la loi n°021/89 du 14 Novembre 1989 portant refonte du
statut général de la Fonction Publique ;

(/u le décret n°59/23 du 30 Janvier 1959 , fixant les condi-
tions d'intégration dans les cadres des catégories B, C , D , E (actuelle-
ment A,B,C,D) des Fonctionnaires ;

(/u le décret n°627130/MF du 9 Mai 1962 , fixant le régime des
rémunérations des Fonctionnaires ;

(/u le décret n°627195/FP du 5 Juillet 1962 , fixant la hiéar-
chisation des diverses catégories des cadres des Fonctionnaires de la Républi-
que du Congo ;

(/u le décret n°627198/FP du 5 Juillet 1962 , relatif à la nomi-
nation et à la révocation des Fonctionnaires ;

D.G.B.-

(/u le décret n°67750/FP-BE du 24 Février 1967 , règlementant la
prise d'effet du point de vue de la solde des actes règlementaires relatifs aux
nominations , intégrations , reconstitutions de carrières administratives et
reclassements notamment en son article 1 § 2 ;

(/u le décret n°677304/MJT-DGT du 30 Septembre 1967 , modifiant le
tableau hiérarchique des cadres de la catégorie A , de l'Enseignement Secondai-
re abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 19,20 et 21 du décret
n°64/165/FP-BE du 22 Mai 1964 , fixant le statut commun des cadres de l'Ensei-
gnement ;

(/u le décret n°747470 du 31 Décembre 1974 , abrogeant et rempla-
çant les dispositions du décret n°62/196/FP du 5 Juillet 1962 , fixant les éche-
lonnements indiciaires des Fonctionnaires ;

D.G.C.F.

(/u le décret n°85/260 du 5 mars 1985 , déterminant le circuit d'ap-
probation des actes relatifs aux intégrations , avancements et révisions des
situations administratives des agents de l'Etat ;

(/u le décret n°8571068 du 10 Septembre 1985 , modifiant l'article
2 du décret n°80/630 du 27 Décembre 1980 , portant déblocage des avancements
des agents de l'Etat ;

(/u le décret n°907420 du 30 Juin 1990 , relatif aux effets finan-
ciers des avancements , des reclassements , des révisions des situations adminis-
tratives et des titularisations ;

(/u le décret n°937315 du 23 Juin 1993 , portant nomination du Pre-
mier Ministre , Chef du Gouvernement ;

(/u le décret n°937318 du 24 Juin 1993 , portant nomination des Mem-
bres du Gouvernement ;

(/u le décret n°937342 du 19 Juillet 1993 , portant organisation
des intérim des Membres du Gouvernement ;

(/u l'arrêté n°2087/FP du 21 Juin 1958 , fixant le règlement sur
la solde des Fonctionnaires ;

(/u l'arrêté n°4117/MFPS.DGTFP.DFP du 1er Juillet 1981 autorisant
Monsieur MOUFONDA Julien Francis , Instituteur de 3e échelon , à suivre un stage
de formation en Philosophie en URSS (Régularisation) ;

.../...

JMB

MS

Par l'arrêté n° 0100/MTSS-DGFP-DGPFCE-SAV du 17 Janvier 1989, portant promotion à trois (3) ans au titre de l'année 1986 de certains instituteurs des cadres de la Catégorie B, Hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) en tête : BABINDAMANA née MAYANDA OZQUMBA Marthe ;
 (Lettre n° 186/MEFA-DG-DPAA-SP du 12 Février 1988 du Directeur du Personnel et des Affaires Administratives au Ministère de l'Enseignement Fondamental et de l'Alphabétisation transmettant le dossier de l'intéressé.

DECRETE :

ARTICLE 1ER - En application des dispositions du décret n° 67/304/MJT du 30 Septembre 1967, susvisé, Monsieur MOUFONDA (Julien-François), Instituteur de 2ème échelon, Indice 920 des Cadres de la catégorie B, Hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) en Service à l'Ecole Supérieure du Parti SAMORA Moïsses Machel à Brazzaville, titulaire du Diplôme de Master of Arts en Philosophie, délivré par l'Université d'Etat de Moscou " LOMONOSSOV " (URSS), est reclassé à la catégorie A, Hiérarchie I et nommé au grade de Professeur de Lycées de 2ème échelon, indice 920 ACCI 6 mois 13 Jours.

ARTICLE 2 - Le présent décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter du 15 Octobre 1987, date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage et de la solde pour compter du 1er Juillet 1990, publié au JORC et communiqué partout où besoin sera ./.

BRAZZAVILLE, LE 2 Septembre 1994

Par le Premier Ministre
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de la Fonction Publique
et des Réformes Administratives.

Prosper

Jean Prosper K O Y O ./-

Jacques

Général Jacques Joachim YHOMBY-OPANGO./-

- AMPLIATIONS :
- JORC: 1
 - DGFP/DGERF: 3
 - D.G.B: 3
 - D.G.C.F.....: 2
 - MESSRS/DPPA.....: 3
 - SGG/BC.....: 2
 - DOSSIERS.....: 3
 - INTERESSE.....: 2.